

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

Le 11 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013

2013 DEVE 102 Subvention (10 000 euros) à l'association Ile-de-France Environnement pour ses actions en faveur de la défense de l'environnement.

M. René DUTREY, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la Ville de Paris à l'association Ile-de-France Environnement pour ses actions en faveur des associations de défense de l'environnement ;

Sur le rapport présenté par Monsieur René DUTREY au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 10 000 euros est attribuée à l'association Ile-de-France Environnement dont le siège social est situé au 54 avenue Edison (13^{ème}).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 833, nature 6574, ligne VF 23003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2013.